

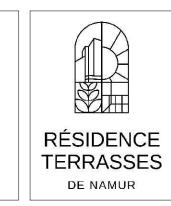
Appartement 71B/23

Situation : Deuxième étage Nombre de chambre: 2

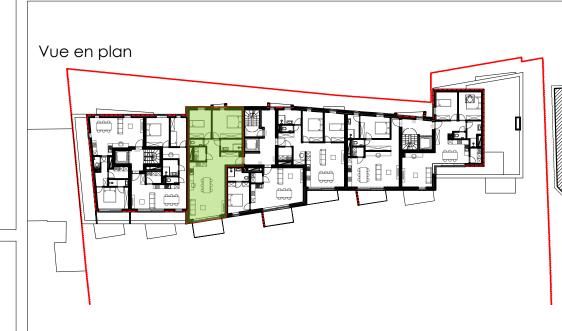
Surface brute du logement : 95.06m²

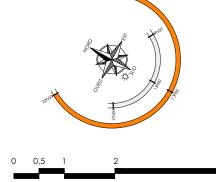
Surface balcon: 7.60m²











71B/23





- N.B. CODE DE MESURAGE : Les surfaces des appartements sont calculées de la manière suivante :

 1. La surface d'une unité est mesurée depuis l'extérieur du mur de facade et jusqu'à la moitié des maconneries mitoyennes , entre appartements ou entre appartements et communs , y compris les
- maconneries mitoyennes , entre appartements ou entre appartements et continuurs , y continues againes techniques.

 2. La surface d'une terrasse est mesurée depuis l'intérieur du garde-corps jusqu'à l'extérieur de la facc 3. La surface d'une pace est la surface murs extérieurs non compris.

 5. La surface d'une pièce mansardé est calculée à partir d'une hauteur de 1 m20. Les cotes et mesures inscrites dans les plans sont données à titre indicatif et peuvent subir des modifications suite aux études et nécessités techniques.

 4. Le mobilier est représenté à titre purement indicatif pour permettre une meilleure lecture du plan